

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

École doctorale EUCLIDE

Université de La Rochelle

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 30/05/2018

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Bénédicte Coste, présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Bénédicte COSTE, Université Bourgogne Franche-Comte - UBFC

Experts :

M. Marc BOUVY, Université de Montpellier

M. Serge DAUCHY, Université Lille Nord de France

Mme Françoise PALADIAN, Université Clermont Auvergne

Mme Laure SOULIER, Université Pierre et Marie Curie

Délégué scientifique du HCERES :

M. Pierrick GANDOLFO

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé en septembre 2017 et d'une visite de l'ED en octobre 2017

Présentation de l'école doctorale

Créée il y a 25 ans, l'Université de La Rochelle (ULR) accueille aujourd'hui 8600 étudiants répartis dans 67 diplômes nationaux dont 1800 dans 37 masters et 200 doctorants dans six écoles doctorales (ED) ; il s'avère que le rapport master sur doctorant est jugé insuffisant par l'Université. Si le taux de boursiers est supérieur à la moyenne nationale, l'Université se consacre à la professionnalisation de ses étudiants : i) le taux d'insertion professionnelle à 30 mois pour les diplômés est de 90 % et ii) l'établissement a récemment obtenu une réponse positive au PIA 3 (NCU : Nouveau Coursus à l'Université) pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants (OPEN CV).

Membre de la Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) Université confédérale Léonard de Vinci (UCLdV), l'ULR partageait jusqu'à ce jour six ED co-accréditées avec les universités de Poitiers et de Limoges :

- Sciences et ingénierie pour l'information, mathématiques : S2IM ;
- Sciences pour l'environnement : Gay-Lussac ;
- Sciences et ingénierie en matériaux, mécanique, énergétique : SIMMEA ;
- Sociétés et organisations : SORG ;
- Droit et sciences politiques : DSP ;
- Lettres, pensées, arts et histoire : LPAH.

Ces ED sont adossées à neuf unités de recherche (UR) dont trois unités mixtes de recherche (UMR), trois fédérations de recherche CNRS (Centre national de la recherche scientifique) dont l'une est portée par La Rochelle. Elles sont regroupées dans trois collèges doctoraux de site (dont un sur La Rochelle).

Suite notamment à la loi NOTRe, l'ULR a quitté la ComUE UCLdV au printemps 2017 pour rejoindre la ComUE Aquitaine (officialisation au 10 octobre 2017). La période 2018-2021 est considérée comme une phase transitoire pour la formation doctorale rochelaise puisqu'elle va se restructurer en une seule ED pluridisciplinaire, intitulée EUCLIDE, regroupant les 200 doctorants de l'ULR. Cette ED s'appuiera sur un potentiel d'encadrement de 132 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) dont 83 % relèvent du domaine Sciences Technologie Santé (STS).

Le souhait de l'ED EUCLIDE pour le contrat 2018-2021 est de s'intégrer dans le projet d'établissement de l'ULR, adopté par l'équipe de gouvernance, qui consiste à regrouper la totalité du potentiel scientifique à travers la création d'un Institut interdisciplinaire de recherche et de formation, nommé « Institut Littoral Urbain Durable » ; celui-ci est articulé autour de quatre axes : Spécialisation Recherche, Innovation pédagogique, Dynamique d'innovation, Expérimentation Smart Campus. L'ED pluridisciplinaire EUCLIDE a donc vocation à accueillir tous les doctorants en cohérence avec cet Institut. Les juristes et les enseignants-chercheurs en sciences de l'éducation ont souhaité le maintien d'une faculté distincte.

Pour le futur contrat d'établissement en 2021, l'ULR souhaite se rapprocher opérationnellement de l'Université de Bordeaux et de l'Université Bordeaux Montaigne pour la gestion et la formation de ses doctorants.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

Le Conseil de l'ED EUCLIDE serait constitué de 20 membres avec la répartition suivante :

- sept membres constituant le Bureau de l'ED (six directeurs ou directeur-adjoints des anciennes ED et le directeur du collège doctoral de La Rochelle) ;

- un représentant BIATSS ;
- deux représentants des enseignants-chercheurs et chercheurs de l'ULR ;
- deux doctorants avec une représentation par grands secteurs thématiques (droit-gestion, lettres, sciences de l'environnement, sciences de l'ingénieur, ingénierie de l'information et mathématiques).
- cinq représentants du monde économique et social.

En l'état, ce Conseil n'est pas conforme à l'arrêté du 25 mai 2016 : il devra comprendre obligatoirement deux représentants BIATSS et quatre doctorants (20 % arrondis vers le bas). Sous sa forme actuelle, l'ED EUCLIDE privilégie les directeurs et directeurs-adjoints des anciennes ED plutôt que les directeurs ou les représentants des neuf UR sur lesquelles elle s'adossera.

Jusqu'ici, les six ED avaient une Charte établie par le Collège doctoral fondée sur l'arrêté de 2006 ; la Charte de doctorat présentée dans le dossier fourni par l'ULR n'est pas conforme à l'arrêté de 2016 et devra donc être mise à jour, en particulier par la mise en place des comités de suivi individuel (CSI).

Depuis janvier 2009, les six ED relèvent de trois collèges doctoraux de sites (La Rochelle, Poitiers, Limoges) dont la direction était partagée entre les établissements et où siègent les directeurs d'ED. Dans le projet 2018-2021, le Collège Doctoral existant avec une direction rochelaise devrait être maintenu afin d'assurer une transition entre des ED bi- ou tri-sites et la nouvelle ED mono-site. Bien que ses attributions ne semblent pas encore clairement définies, la composition du Bureau de ce Collège resterait identique, avec les directeurs et les directeurs-adjoints rochelais des ED Gay-Lussac, SIMMEA, S2IM, SORG, DSP et LPAH. Cette organisation risque de nuire à la visibilité de la future ED et de la mettre dans une situation difficile pour accomplir l'ensemble des missions que l'arrêté de 2016 confie spécifiquement aux ED.

Ces ED ont tissé des liens forts avec la Région Charentes-Poitou et les collectivités locales traduites par de nombreux financements de thèse ; les liens avec les structures fédératives de recherche se traduisent par des allocations de recherche et un taux d'insertion élevé en STS. Forte de son adossement scientifique, l'ED EUCLIDE souhaite maintenir et renforcer ses partenariats au sein de la Région Nouvelle Aquitaine et avec les universités de Bordeaux et de Bordeaux Montaigne avec lesquelles par exemple, SIMMEA et IZM ont organisé récemment un *workshop* doctoral.

Concernant l'adossement recherche, les six ED étaient adossées respectivement à :

- Onze UR dont deux à La Rochelle pour DSP ;
- deux UMR, trois équipes d'accueil (EA) dont deux à La Rochelle (MIRES Labellisée CNRS en 2012) pour S2IM ;
- quatre UR pour SIMMEA ;
- treize UR dont cinq UMR à La Rochelle pour Gay-Lussac ;
- onze UR dont une UMR et une EA à La Rochelle pour LPAH ;
- huit UR pour SORG.

L'ED EUCLIDE sera adossée à neuf UR dont trois UMR :

- CEBC (Centre d'études biologiques de Chizé, UMR 7372) ;
- CEIR (Centre d'études internationales sur la romanité, EA 4227) ;
- CEJEP (Centre d'études juridiques et politiques, EA 3170) ;
- CEREGE (Centre de recherches en sciences de gestion, EA 1722) ;
- CRHIA (Centre de recherches en histoire internationale et Atlantique) ;
- L3I (Laboratoire informatique, image et interaction, EA 2118) ;
- LaSIE (Laboratoire des sciences de l'ingénieur pour l'environnement, UMR 7356) ;
- LIENSs (Littoral, environnement et sociétés, UMR 7266) ;
- MIA (Mathématiques, images et applications, EA 3165).

L'ED EUCLIDE sera par ailleurs adossée à cinq fédérations de recherche (FE2C, MIRES, INCREASE, FREDD et IRSTV) et cinq observatoires.

En 2016, 52 thèses ont été soutenues à l'ULR, ce qui apparaît comme un nombre appréciable au regard des doctorants inscrits. La répartition des doctorants par domaine fait état de 72 % d'inscrits en STS, 10 % en Sciences humaines et sociales (SHS), 14 % en Droit/Economie/Gestion et 4% en Arts/Lettres/Langues. 40 % des doctorants sont de nationalité étrangère : 46 % viennent d'Afrique, 39 % d'Asie, 8 % des Amériques, 6 % d'Europe, et 1 % d'Océanie. L'internationalisation du recrutement doctoral est indéniable.

L'accueil des doctorants et la gestion des soutenances se faisaient jusqu'ici :

- dans des locaux partagés et des secrétariats mutualisés à Gay-Lussac ;
- par une mutualisation du secrétariat (½ temps plein), des locaux avec une salle de réunions commune aux services centraux des universités à S2IM ;
- un secrétariat mutualisé pour toutes les ED à SIMMEA ;
- une secrétaire (à 70 %) et une ingénieure d'études (à 100 %) à DSP ;
- par une secrétaire par site sans locaux spécifiques hormis ceux du collège à SORG ;
- par deux secrétaires du collège doctoral à LPAH.

Dans la future ED EUCLIDE, deux équivalents temps-plein assureront notamment l'accueil des doctorants et la gestion des soutenances de thèse. L'ED recevra également le soutien de la Direction de la Recherche Partenariat Innovations de l'ULR. En raison de l'absence d'un budget clairement identifié pour la future ED, il n'est pas certain que la direction de cette école ait les moyens d'exercer un pilotage autonome et réfléchi, notamment consacré à une politique de formation et de mobilité de ses doctorants, que souhaitent ardemment les doctorants. Auditionnés par le comité Hcéres, ces derniers ont également exprimé le souhait de bénéficier d'une salle de rencontre, de convivialité, voire d'une salle de réflexion qui leur serait dédiée.

En termes de communication, les six ED actuelles ont chacune un site web développé à des degrés variables où l'information peut être plus ou moins partielle (publication des comptes rendus de conseil à Gay-Lussac, absence de publication de compte rendu de Conseil d'ED à DSP pour raison de confidentialité, lettre d'information à SIMMEA, compte Twitter). L'établissement envisage la création d'un site web dédié au doctorat et à l'ED EUCLIDE avec des listes de diffusion par secteur disciplinaire. Les doctorants sont dans l'attente d'un outil de communication leur permettant d'accéder de manière optimisée aux différentes informations concernant l'ED, notamment sur les aspects formation.

Les six ED connaissent des modalités différentes dans *i)* le choix des sujets de thèses avec des sujets fléchés sur des UR dans les ED DSP, SIMMEA, Gay-Lussac, SORG, alors que pour LPAH ce sont les laboratoires qui déterminent les projets de contrats doctoraux ; *ii)* l'attribution des contrats doctoraux Etablissement, de la Région ou des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE). Généralement, les listes de candidats sont transmises à des commissions constituées de membres du Bureau de l'ED et de son Conseil, incluant les directeurs de thèse et de laboratoire auditionnant les candidats présélectionnés et établissant un classement par sujet de thèse. Ce mode de fonctionnement apparaît perfectible en termes de neutralité et de transparence, avec la présence dans les commissions de membres extérieurs à l'ED. Si les modalités d'attribution des contrats doctoraux Etablissement, Région ou CIFRE sont à harmoniser pour l'ED EUCLIDE (un jury unique et un rôle plus actif de l'ED devraient être envisagés), le fléchage sera fait par l'ULR en fonction de sa politique de site et réparti selon des critères restant à définir, en particulier concernant le poids respectif des STS et des SHS.

Les seuils de financement sont divers selon les ED actuelles (1000 euros à SIMMEA ; 900 euros nets à Gay-Lussac sur 36 mois avec complément des UR en cas de dépassement de la durée de la thèse, les thèses étant financées à 40 % par l'Etat ou les collectivités territoriales ; une absence de seuil à LPAH où les thèses sont financées à 22 % et une absence de financement à SORG pour les doctorants rochelais). Cette hétérogénéité relève du périmètre thématique (SHS/STS) des ED, nombre de thèses n'étant pas financées en SHS autrement que par des emplois dans la fonction publique ou dans le privé (LPAH reçoit par exemple un ou deux contrats doctoraux annuels). Ces différences peuvent partiellement expliquer la durée des thèses qui varie entre 39 mois en moyenne à Gay-Lussac (durée en baisse sur le contrat), de 82 à 76 mois à DSP, 64 mois à LPAH. La durée moyenne des thèses à SORG est passée de 62 à 54 mois entre 2012 et 2016. Les ED ont chacune montré un réel effort d'accueil et d'encadrement de thèse se traduisant par une diminution de la durée des thèses.

Pour le futur, l'ED EUCLIDE prévoit un seuil de financement de 900 euros nets en demandant aux UR de compléter, et souhaite revoir ce seuil à la hausse. Il est à noter que le montant du seuil de pauvreté en France atteint plus de 1000 euros, et il est donc fortement conseillé à la future ED d'adopter, au moins, ce montant minimal mensuel pour les thèses financées.

L'ouverture et l'internationalisation des six ED sont assez hétérogènes :

- l'ED DSP accueille 15 % de masters étrangers, affiche moins de 10 % de cotutelles et un faible pourcentage de thèses CIFRE ;
- l'ED S2IM accueille plus de 60 % de doctorants étrangers dont 25 % issus de masters extérieurs et affiche moins de 1 % de thèses en cotutelle (contre 4 % en 2012-2013) ;
- l'ED SIMMEA accueille entre 44 % (2014) et 61 % (2013) de masters extérieurs (dont 20 % à 30 % de femmes) avec 34 à 44 % de doctorants étrangers, et 0,4 % à 4 % de cotutelles ;
- l'ED Gay Lussac accueille 65,5 % de doctorants avec un master externe, 23 % de doctorants étrangers, et affiche huit cotutelles par an (15 %) ;
- l'ED LPAH accueille 44 % de doctorants étrangers dont 11 % à la Rochelle où deux thèses sont en cotutelle ;
- l'ED SORG accueille 12 % de doctorants en cotutelle.

Sur les 45 thèses soutenues en moyenne par an à La Rochelle, 20 sont en cotutelle internationale, ce qui est un chiffre appréciable en matière d'ouverture internationale. Les collaborations internationales avec l'Asie (principalement Vietnam et Liban) des anciennes ED devraient se poursuivre au sein de l'ED EUCLIDE qui pourrait également développer des partenariats et cotutelles avec l'Europe et le Maghreb.

- Encadrement et formation des doctorants

Le taux d'encadrement (nombre de doctorants par HDR) des six ED s'établissait comme suit : DSP: 2,45 ; S2IM: 1,7 ; SIMMEA: 1,54 ; Gay-Lussac: 1,13 ; SORG: 1,66 % ; LPAH: 3,88 %. L'ED S2IM limite le taux d'encadrement à 400 %, SIMMEA et Gay-Lussac à 300%. Ce taux peut aller à 1000 % en SHS en raison d'un nombre plus restreint d'HDR.

Le nouveau périmètre de l'ED EUCLIDE permettra à 132 HDR d'encadrer 200 doctorants avec un taux moyen théorique appréciable de 1,7 doctorants par HDR (de 1 à Gay-Lussac à 3,9 à LPAH en passant par 1,6 à SORG avec cinq doctorants pour trois HDR). L'arrêté de 2016 impose l'HDR pour pouvoir diriger un doctorant ; malgré le souci louable d'associer les non-HDR à l'encadrement doctoral, la direction de thèse ne peut se faire que par des codirections avec des directeurs de thèse HDR.

Hormis les 90 heures de formations exigées par les six ED, les conditions requises pour la soutenance sont variées, l'ED Gay-Lussac exigeant par exemple la publication d'un article dans une revue (non nécessairement en premier auteur) ou le dépôt d'un brevet. Les ED actuelles distinguent les formations transversales (assurées par les Collèges doctoraux), les formations thématiques et les formations spécifiques, assurées quant à elles, par les UR et déclinées selon plusieurs modalités : conférences de professeurs ou chercheurs invités (DSP), organisation de *workshops* et de séminaires, colloque commun des doctorants de 2^e année. Concernant les formations spécifiques, on note un investissement scientifique important des laboratoires de l'ED LPAH. L'ED EUCLIDE exigera également 90 heures de formation, sur trois ans, réparties selon ces trois catégories :

- formations transversales (assurées par le Collège doctoral, onze modules prévus) ;
- formations thématiques ;
- formations spécifiques assurées par les UR.

Les formations thématiques (deux modules prévus) constituent un point de discussion pour la future ED dans la mesure où les attentes diffèrent en raison du large éventail des domaines. L'ED EUCLIDE affiche une volonté de structurer des offres de formation spécifiques en fonction des effectifs. Il n'est pas prévu à ce stade d'évaluation des formations ou d'auto-évaluation. La création d'un portfolio de compétences individuelles ou d'une annexe au Diplôme permettant de détailler les compétences acquises pendant la thèse pourrait favoriser l'insertion des docteurs. Un système de crédits permettant de prendre en compte l'investissement et/ou la participation active des doctorants apparaîtrait plus approprié que le calcul en heures.

Les six ED participent à des degrés variés à des animations nationales comme le concours *Ma thèse en 180 secondes* et organisent une cérémonie annuelle de remise des diplômes, une réunion de rentrée par collège sur chaque site, et le colloque des doctorants de deuxième année. Toutes ces animations seront maintenues dans l'ED EUCLIDE et destinées à faire partie intégrante du volume de 90 heures de formation que devront suivre les doctorants.

Des Doctoriales étaient auparavant financées par la Région Poitou-Charentes : la question subsiste de leur organisation par l'ED EUCLIDE et de leur financement par la Région ou par une autre institution. D'autres manifestations comprennent le *Nouveau Chapitre de thèse*, une journée de présentation des métiers, *le Film pas trop scientifique*, l'événement *Pars en thèse* dans l'ED DSP. Cette dernière encourage également les docteurs à candidater à des prix nationaux de thèse, toutes manifestations qui mériteraient la mise en place d'un suivi et d'une évaluation puisqu'elles contribuent également à la valorisation du doctorat.

Une attention particulière est apportée aux doctorants étrangers avec des dispositifs de soutien à la mobilité entrante et sortante (entre 2500 et 3500 euros par an et par ED). Par ailleurs, les mobilités sortantes dans le cadre des doctorats en cotutelle ou labellisés *Doctorant européen* bénéficient de bourses de mobilité avec un montant de 3000 euros par mobilité à La Rochelle (2017). Jusque-là définies par chacune des six ED, l'enveloppe budgétaire de la mobilité sera unique à l'ED EUCLIDE pour un montant qui reste à définir avec une volonté d'augmenter cette rubrique.

Les six ED ont des pratiques diverses en matière de gestion de leurs doctorants en difficulté bien que toutes veillent à prévenir les abandons de thèse par la passation d'entretiens, l'écoute et la détection de difficultés matérielles et/ou scientifiques à travers des entretiens individuels, voire la reconnaissance en SHS de l'allongement nécessaire de la durée des thèses à 48 ou 60 mois. L'ED Gay-Lussac effectue des entretiens, tout comme dans les ED S2IM (un entretien en fin de 1^{ère} année, un rapport d'activité en 2^e année), SIMMEA (un suivi à 9, 12, 18, 24 et 30 mois), LPAH (demande le visa de l'ED pour une inscription en 3^e et 4^e année avec une présentation de la thèse au début de la 3^e année d'inscription). L'ED DSP se montre attentif à ses doctorants avec une politique individualisée de prévention des conflits et des abandons de thèse qui lui

a permis de passer d'une durée moyenne de thèse de 82 mois à 76 mois. Cette ED est par ailleurs attentive à la question du plagiat. Si ces pratiques doivent faire l'objet d'une harmonisation concertée, elles gagneraient à s'accompagner dans l'ED EUCLIDE d'une instance de médiation des conflits qui pourrait, par exemple, contribuer à faire baisser les abandons de thèse et raccourcir la durée des thèses si elle est excessive dans certains secteurs.

- Suivi et Insertion des docteurs

En raison notamment de leur regroupement dans trois collèges doctoraux, les six ED actuelles ont des pratiques différentes en matière de suivi et d'insertion des docteurs, mais toutes sont régulières. Le suivi est assuré par le Service des Etudes, de l'Evaluation et du Pilotage (SEEP) de Poitiers et le Service commun universitaire d'information et d'Orientation (SUIO-IP) (ED DSP), le Collège doctoral de Limoges (ED SORG) et l'emploi d'un PAST pour cette mission, avec un taux de réponse aux enquêtes de 90 %. L'ED SIMMEA envoie des questionnaires avec un taux de réponses de 95 %. LPAH effectue cette enquête, mais connaît un taux de réponse plus bas.

Les ED Gay-Lussac, S2IM, et SIMMEA démontrent une très bonne insertion professionnelle de leurs diplômés et exploitent les données d'insertion. L'ED SIMMEA les prend par ailleurs en compte dans sa politique de formation.

Forte d'expériences diverses dont certaines montrent un excellent taux de réponses aux enquêtes sur l'insertion et le devenir professionnel de leurs docteurs, l'ED EUCLIDE prévoit, avec l'appui de la Direction Recherche Partenariats Innovation (DRPI), de mettre en place des dispositifs destinés à assurer le suivi et l'insertion de ses docteurs. L'insertion à 30 mois au 1^{er} décembre 2015 des thèses soutenues à l'ULR montre un taux d'emploi de 91,2 % avec 52 % des actifs travaillant dans le secteur public, 39 % dans le secteur privé, principalement à temps plein (94 %), avec 57 % des actifs travaillant hors du département et 32 % en Charente-Maritime, et 4 % à l'étranger. Ces résultats constituent de très bons indicateurs susceptibles d'être utilisés comme outils clés de pilotage et de communication dans le fonctionnement global de la future ED, qu'il s'agisse du choix des sujets de thèses, de l'offre de formations doctorales transversales et spécifiques. Il n'est pas clair, à ce stade si le Collège doctoral jouera un rôle dans le suivi et l'insertion des docteurs et dans la valorisation du doctorat. L'ED EUCLIDE souhaite contribuer à l'insertion de ses futurs diplômés en maintenant la journée de rentrée, le colloque annuel des doctorants de 2^e année et ses partenariats avec les entreprises. L'ED S2IM utilise les possibilités offertes par le dispositif PEPITE (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) tandis que l'ED SIMMEA appartient au réseau REDOX SPI (Sciences pour l'Ingénieur) dont elle est membre fondateur. L'ED Gay-Lussac est quant à elle solidaire du réseau REDOX, contribuant à la formation des docteurs en chimie et facilitant leur insertion auprès des entreprises ; elle entretient de nombreux partenariats avec les entreprises régionales et le réseau Eco-industries.

Les six ED ont chacune développé des manifestations destinées à la valorisation du doctorat, outre *Ma thèse en 180 secondes*, les réunions de rentrée par collège sur chaque site, le colloque de 2^e année des doctorants et la cérémonie de remise des diplômes. De plus, la journée *JE SIGMA Tech* organisée par l'ED S2IM ainsi que la Journée des doctorants de l'ED SIMMEA permettent aux doctorants de présenter leurs travaux. Des événements comme le *Film pas trop scientifique* (notamment l'ED Gay-Lussac), et les journées d'études en alternance sur les trois sites (ED LPAH) contribuent aussi à valoriser le doctorat. L'ED DSP participe en outre, depuis sa création, à la Conférence des Directeurs d'Ecoles Doctorales délivrant le doctorat en Droit. En conclusion, la valorisation du doctorat pourra donc s'effectuer à travers les animations et manifestations listées ci-dessus mises en place par l'établissement et le Collège doctoral.

Autoévaluation et projet :

Le projet soumis ne mentionne pas de procédure d'autoévaluation qui aurait pu être mise en place par l'établissement porteur. Cette absence peut se justifier par le fait que le projet de l'ED EUCLIDE a été rédigé en peu de temps en raison des contraintes administratives liées à la navette entre l'Université, qui avait initialement souhaité créer deux ED, et la DGESIP (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) entre juin et juillet 2017. L'absence de synthèse des six bilans des ED qui, s'ils sont différents en raison du périmètre thématique des écoles auraient mérité/permis une lecture transversale approfondie, montre un manque de recul sur les éléments homogènes et hétérogènes dans la future ED afin de pouvoir proposer un projet plus cohérent. Le projet reste donc en cours d'élaboration et nombre de dispositifs ne sont pas encore formalisés. La discussion entre le comité Hcéres et les porteurs du projet de l'ED EUCLIDE a permis de préciser certains éléments :

- La gouvernance de l'ED, présentée dans le projet, sera assurée par un directeur (STS) et un directeur-adjoint (SHS), un Bureau regroupant les directeurs ou directeurs adjoints des ED actuelles, qui se retrouvent (avec le directeur du Collège doctoral de site) également dans le Conseil constitué de 20 à 22 membres, démontrant le faible degré d'ouverture actuel vers des membres extérieurs au système. Tel qu'il apparaît dans le projet, le Conseil de l'ED n'est pas conforme à l'arrêté

du 25 mai 2016, mais sa composition sera repensée et le règlement intérieur s'appuiera sur cet arrêté, avec un socle commun pour l'ensemble des ED actuelles et la prise en compte des spécificités disciplinaires.

- L'ED EUCLIDE souhaite que son Conseil comporte des représentants des directions des ED anciennes, plutôt que des représentants des UR, sans remettre en cause les liens entre ED et laboratoires (dont certains comme au sein de l'ED LPAH sont très investis dans les formations spécifiques), quoique le nombre réduit de directeurs d'UR ou de directeurs de thèse lors de la réunion de présentation du projet semble indiquer qu'il reste un travail collaboratif considérable à effectuer. L'étroite collaboration avec les UR pourrait également servir dans les discussions pour les allocations doctorales ou toute autre discussion liée aux projets de l'ED.

La présentation du projet d'établissement, la présentation du bilan et du projet par la future direction, la réunion avec près de 50 doctorants et d'une docteure, ainsi que l'entretien final avec la future direction permettent de constater que la cette direction (directeur et directeur-adjoint qui se sont portés candidats à la rédaction du projet) est consciente des enjeux de la création d'une ED pluridisciplinaire, sans toutefois maîtriser l'ampleur des tâches à venir et les conséquences de l'arrêté de mai 2016 sur le fonctionnement d'une ED. La durée d'accréditation (quatre ans) demandée pour EUCLIDE, conçue comme une ED « transitoire », apparaît comme un point restant à clarifier si l'on pense que ces quatre années correspondront à la durée de nombreuses thèses de doctorats effectuées au sein de l'ED et engagent l'avenir des doctorants qui les effectueront. Des questions cruciales demeurent sur l'objectif d'une ED accréditée pour les quatre années futures avant de demander sa co-accréditation aux Universités de Bordeaux et de Bordeaux Montaigne.

Appréciation globale :

L'ED EUCLIDE a d'incontestables atouts : un périmètre thématique large, trois UMR et une UMS, des partenariats avec des universités étrangères et un nombre de cotutelles susceptible d'augmenter. Une clarification rapide s'impose toutefois quant à son budget qui doit lui permettre d'assurer des missions de formation, de mobilité entrante et sortante et de contribuer au rayonnement international de l'ED en matière de Littoral Urbain Durable. Les pratiques des anciennes ED aussi diverses qu'elles soient (en matière de recrutement des doctorants, de seuil de financement, de taux d'encadrement, de préparation à l'insertion professionnelle, de dispositifs de suivi des doctorants, d'exploitation des données collectées, de choix des sujets de thèse et de critères de concours) offrent, si elles sont sagement utilisées et harmonisées, la possibilité de créer une ED *transdisciplinaire* consciente des différentes cultures scientifiques qui la composent et apte à les prendre en compte dans sa gouvernance, son règlement intérieur, sa politique de formation doctorale.

L'ED EUCLIDE a un travail collégial et collaboratif urgent à mener avec les doctorants, lesquels ont tous exprimé le besoin, en matière de gouvernance (Bureau, Conseil de l'ED), de communication et d'harmonisation des procédures, de politique d'attribution des allocations, etc. La place des doctorants dans le fonctionnement et le pilotage de l'ED doit être affirmée et garantie. Ce travail passe par une clarification du maintien du Collège doctoral rochelais qui pourrait se voir confier les missions de formations transversales dont la formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique et la formation des encadrants. Celles déjà mises en place se montrent en effet très pertinentes et témoignent de la prise en compte de la professionnalisation. Il conviendra de clarifier la répartition et l'appellation des différentes formations. En assurant la gestion des formations transversales, ce Collège doctoral ou ce Bureau pourrait apporter une réelle plus-value au fonctionnement de l'ED EUCLIDE. Le budget méritera également de faire l'objet d'une étude et d'une répartition attentive.

Parce qu'il s'agit bien d'une véritable restructuration, induite par des facteurs politiques extérieurs dont tous les acteurs souhaitent profiter, et qu'elle s'inscrit dans un nouveau projet d'établissement ambitieux, il conviendrait de prévoir une autoévaluation rigoureuse (qui pourrait s'accompagner d'une évaluation externe) avant la mi-parcours de l'ED EUCLIDE afin de l'accompagner et de lui permettre d'acquérir une identité, une visibilité dans le paysage régional, national et international.

Points forts :

- Projet structurant privilégiant la transdisciplinarité avec des structures d'accueil et d'accompagnement des doctorants regroupés sur un unique site, de surcroît récent.
- Adossement scientifique en cohérence avec le projet de l'établissement visant à développer un projet innovant et impliquant très fortement la formation doctorale.
- Existence d'un collège doctoral dynamique avec de nombreuses formations transversales et favorisant l'animation d'événements collectifs.

- Expériences variées de gestion, de fonctionnement des anciennes ED susceptibles de donner lieu à une politique scientifique innovante et à une gouvernance intelligente.
- Existence d'une association de doctorants regroupant l'ensemble des disciplines et demande forte de la part des doctorants d'être impliqués à tous les stades du projet et dans toutes les structures de l'ED.
- Personnel administratif (deux ETP) en nombre suffisant pour 200 doctorants.

Points faibles :

- Projet restant nettement à construire et à développer pour pouvoir pleinement s'insérer dans celui de l'établissement.
- Pertinence du maintien du Collège doctoral sous sa forme actuelle, au regard d'une ED unique susceptible d'entraver la lisibilité de l'ED.
- Constitution du Conseil non conforme aux textes en vigueur avec une gouvernance peu adaptée au profil de la future ED (Conseil, Bureau), et avec une intégration insuffisante des directeurs d'unités de recherche, des représentants des doctorants et des membres extérieurs.
- Modalités de suivi des doctorants insuffisamment élaborées (comités de suivi individuel, instance de médiation, formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique) et manque de communication envers les doctorants pour lesquels la distinction entre ED, Collège et DRPI reste floue.
- Modalités d'attribution des moyens (contrats doctoraux et budget de fonctionnement) qui reste à clarifier.
- Offre de formations et dispositifs de suivi de l'insertion peu lisibles en l'état actuel.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable d'accompagner la mise en place de l'ED EUCLIDE afin qu'elle s'inscrive pleinement dans la trajectoire et le projet pragmatique et créatif de l'établissement. L'Université de La Rochelle bénéficie du soutien de la Région Nouvelle Aquitaine et de la proximité de l'Université de Bordeaux et de l'Université Bordeaux Montaigne avec lesquelles elle souhaite resserrer ses liens. Il conviendrait donc d'envisager l'ED EUCLIDE comme un véritable espace transdisciplinaire et donc de lui donner des moyens matériels et humains adaptés. Il conviendrait également de laisser à la future ED la latitude nécessaire afin d'exercer les missions que l'arrêté de 2016 confie explicitement aux écoles doctorales et, par conséquent, lui accorder les moyens financiers suffisants pour définir sa propre politique et mener ses propres actions en matière de formation, d'internationalisation, etc.

Recommandations pour l'ED

Comme elle en a oralement exprimé l'intention, l'ED EUCLIDE doit se mettre en conformité avec l'arrêté de 2016. Cette mise en conformité peut être l'occasion de revoir la composition du Conseil et du Bureau pour associer davantage les UR et les doctorants afin d'imprimer une dynamique positive à la nouvelle ED. Cette mise en conformité devrait être l'occasion de mettre en place des modalités de fonctionnement de CSI (lesquels devraient idéalement être organisés dès la 1^{ère} année de doctorat), adaptés à l'ensemble des profils des doctorants, *i.e.* sans distinction entre doctorants financés et non-financés, de clarifier et de rendre publiques ou accessibles les procédures d'attribution des contrats doctoraux et les procédures des concours, voire d'élaborer un unique concours.

Il serait souhaitable que l'ED EUCLIDE rédige un règlement intérieur adapté au profil pluridisciplinaire des doctorants, en les impliquant pleinement et en favorisant leur proactivité. L'équipe de gouvernance de l'ED EUCLIDE devrait rapidement et collégalement déterminer les besoins (offre de formations, suivi, préparation à l'insertion, aide à la mobilité sortante par exemple) des doctorants, *via* des enquêtes, des groupes de discussions, et des réunions publiques. Elle devrait également très rapidement se doter d'un site web, avec l'aide des doctorants, pleinement accessible et regroupant toutes les informations.

Dans l'intérêt des doctorants, qui, pour nombre d'entre eux, commenceront et/ou finiront leur thèse au sein de cette école, l'ED EUCLIDE, qui sollicite une accréditation pour quatre années, ne peut être envisagée par son équipe dirigeante comme une simple ED de transition.

Au vu des éléments fournis et des différents entretiens, le comité Hcéres recommande, afin de poursuivre l'accompagnement de la direction de l'ED et de ses usagers, un examen à 18 mois de l'avancement et de l'évolution du fonctionnement global de l'ED EUCLIDE (autoévaluation rigoureuse potentiellement accompagnée d'une évaluation externe). La direction de l'ED souscrit à cette recommandation.

Observations de l'établissement



La Rochelle, le 23 février 2018

DRPI

Affaire suivie par :

Jean-Marc Wallet
+33 (0)5 46 45 78 90
jean-marc.wallet@univ-lr.fr

Réf. :

DRPI_HCERES-ED_180223

Objet : Observations au rapport d'évaluation de l'Ecole doctorale EUCLIDE (nouvelle version)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'évaluation de notre Ecole doctorale EUCLIDE, nous avons reçu la nouvelle version du rapport préparé par le HCERES, qui tient compte des erreurs factuelles que nous avons identifiées. Il reste des observations que vous trouverez en annexe.

En remerciant le HCERES pour le travail accompli dans le cadre de cette évaluation, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Xavier FEAUGAS
Vice-Président Recherche

Réponse au rapport d'évaluation HCERES de l'Ecole Doctorale EUCLIDE

L'équipe de direction de l'Ecole Doctorale pluridisciplinaire EUCLIDE remercie chaleureusement le comité et le délégué HCERES pour leur évaluation, la richesse des échanges et leurs remarques sur la construction de l'ED EUCLIDE.

Elle souhaite néanmoins apporter les éléments de réponse et de précision suivants au rapport d'évaluation adressé par le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

Notons en préambule que les six écoles doctorales (partie rochelaise) qui forment la nouvelle ED EUCLIDE viennent juste d'être évaluées par le HCERES en mai 2017. Par conséquent, il s'agit davantage du projet et du potentiel du site rochelais (Université de La Rochelle, ULR) et de son fonctionnement dont il sera question.

Observations

- Page 4 : Le dossier de l'ED EUCLIDE ne mentionne pas « le souhait » de l'ED de s'intégrer dans le projet de l'institut. Il s'agit avant tout d'assurer une continuité dans l'accompagnement de **tous** les doctorants du site rochelais dans cette période de transition de la Comue Léonard de Vinci vers la Comue Aquitaine. L'ED EUCLIDE a vocation à accueillir **tous** les doctorants inscrits à l'université de La Rochelle, quel que soit leur domaine ou discipline de recherche, incluant donc les doctorants en Droit. Ceci est en parfaite adéquation avec les 9 unités de recherche formant cette ED EUCLIDE. Ainsi, la question du maintien d'une faculté de droit distincte n'a pas de lien avec l'ED mais avec le projet de l'établissement.
- Page 5 : La proposition d'un nombre de conseillers proposé dans le conseil de l'ED dans sa version initiale a tenu davantage compte des représentativités locales à l'ULR. Comme nous l'avons précisé lors de la visite, le nombre définitif de membres et la composition du conseil sera conforme à l'arrêté du 25 mai 2016 et respectera scrupuleusement les proportions de chaque catégorie de personnes représentées telles qu'elles résultent des textes.
- Page 5 : la charte des thèses a été à l'origine établie par l'ancienne école doctorale unique avant la division en six EDs suite à la création du PRES Limousin-Poitou-Charentes. Il est dans notre programme de mettre à jour cette charte afin de se conformer à l'arrêté du 25 mai 2016.
- Page 5 : Le collège de l'ED ne comporte pas de bureau. Seules ses prérogatives « transversales » sont maintenues avec un responsable exécutif, qui s'occupera des formations transversales mais aussi de l'animation locale du doctorat à travers des manifestations telles que MT180, le Colloque des doctorants de 2^{ème} année, la cérémonie de remise des diplômes...
- Page 6 : Le budget de l'ED EUCLIDE est clairement identifié au sein de l'établissement et a été voté lors par la Commission de la recherche le 21/11/2018. Pour cette année de mise en place, la Commission a décidé d'ajouter un montant de 20 000 € à la dotation de 35 000 € qui

existait jusqu'à présent, ce qui constitue une augmentation notable de 57 %. En outre, la Commission de la recherche a également doté l'ED d'une enveloppe de 26 000 € pour soutenir la mobilité internationale des doctorants : 18 000 € pour les cotutelles, les codirections et les thèses sous label européen et 8 000 € pour les mobilités de terrain.

- Page 6 : Il doit y avoir méprise dans la compréhension des modalités d'attribution des financements institutionnels (désolé si le dossier fourni n'est pas assez clair). Ces financements sont répartis sur les UR à l'université de La Rochelle par l'intermédiaire de la Commission de la Recherche. Les UR étant dans des EDs, celles-ci gèrent *a posteriori* le recrutement en lien avec ces UR qui y sont rattachés. Quant aux CIFRE, elles sont négociées avec les partenaires extérieurs par les directions de thèses dans les laboratoires, et donc rattachées directement aux EDs concernées.
- Page 8 : L'ULR a signé une charte de bon accueil des étudiants étrangers avec la Préfecture de Charente-Maritime : les titres de séjour et l'accueil avec informations aux étrangers se font directement à la DRPI de l'ULR, avec un travail d'échange avec des associations d'étudiants étrangers. De plus, le cours de Français Langue Etrangère (FLE) est financé par le Collège pour une meilleure insertion des doctorants.
- Page 8 : L'ULR possède une structure centralisée (Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle, MRIP) pour l'insertion de tous les diplômés y compris les Docteurs (avec des données de l'OFIVE). Il est prévu clairement que le Collège jouera un rôle, à travers ses activités d'animation, pour la valorisation du doctorat, indépendamment de la spécialité.